

IRD
Délégation régionale Occitanie

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Fourniture d'équipements et
d'intrants de laboratoire pour les
partenaires de l'IRD TRANSVIHMI en
Afrique

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2025002233F08A-B-C

Date limite de remise des plis

Vendredi 20 juin 2025 à 16 heures

■ **Caractéristiques principales du contrat :**

 Objet du contrat	FOURNITURE D'EQUIPEMENTS ET D'INTRANTS DE LABORATOIRE POUR LES PARTENAIRES DE L'IRD TRANSVIHMI EN AFRIQUE
 Procédure	Appel d'offre ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2161-2 à -5 du Code de la commande publique.
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de fournitures
 Structure	Alloti (3 lots)
 Lieu d'exécution	AFRIQUE
 Durée	2 ans reconductible 1 fois (4ans)
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	OUI (voir CCP)
 Variation des prix	OUI (voir CCP)
 Nature des prix	Prix unitaires

Nomenclature achat :

N° Lot	CODE CPV	DESIGNATION
Lot 1	38000000 38437000-7	Equipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes) Pipettes de laboratoire et accessoires
Lot 2	33696000	Réactifs et produits de contraste
Lot 3	33696500-0	Réactifs de laboratoire

N° Lot	CODE NACRES	INTITULE
Lot 1	NB.8	CHIMIE ET BIOLOGIE : GROS MATERIEL COURANT DE LABORATOIRE
Lot 2	NB.1	CHIMIE ET BIOLOGIE : CONSOMMABLES EN PLASTIQUE ET VERRE ET ACCESSOIRES
Lot 3	NC.0	CHIMIE ET BIOLOGIE : INSTRUMENTS POUR L'EXTRACTION/SEPARATION/PURIFICATION DES MOLECULES

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

IRD

Délégation régionale Occitanie
Représentant : Valérie Verdier Présidente Directrice Générale
Adresse : 44 boulevard de Dunkerque - CS 90009
13 572 Marseille Cedex 02
Téléphone : 0491999200

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

Fourniture d'équipements et d'intrants de laboratoire pour les partenaires de l'IRD TRANSVIHMI en Afrique
--

Les prestations attendues au titre du présent marché sont : la fourniture, le transport et la livraison des équipements et intrants de laboratoire, dans les pays bénéficiaires du projet.

Le lieu d'exécution des prestations est AFRIQUE.

2. NATURE ET FORME DU MARCHÉ

■ Procédure de passation :

Marché public passé selon la procédure d'Appel d'offre ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2161-2 à -5 du Code de la commande publique.

■ Forme du marché

Conformément aux dispositions des articles R2162-1 à -6 du code de la commande publique, le présent marché est un accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique par lot **sans minimum et avec un montant maximum pour chacun des lots (période initiale et périodes de reconduction comprise)** de :

- Lot 1 : Équipements de laboratoire : 600 000 euros HT
- Lot 2 : Intrants de laboratoires (réactifs et consommables) : 900 000 euros HT
- Lot 3 : Réactifs de marque Luminex (technologie Xmap) : 400 000 euros HT

■ Durée du marché

Le marché est conclu pour une période initiale de deux (2) ans à compter de sa date de notification. Il est tacitement reconduit une (1) fois pour une période de deux (2) ans, sans que sa durée totale n'excède quatre (4) ans.

■ Délais d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé pour chaque bon de commande. Il tient compte de la nature et de la quantité des prestations à réaliser.

3. CONDITION DE LA CONSULTATION

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.marches-publics.gouv.fr.

■ Modalités de règlement et financement du marché

Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et par virement administratif bancaire.

L'unité monétaire est l'euro.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché sont payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures (ou demandes de paiement équivalentes) ou de l'exécution des prestations si celle-ci est postérieure, conformément à l'article R2192-10 du Code de la commande publique.

Le marché sera financé sur le budget de fonctionnement de la Délégation régionale IRD Occitanie.

4. CONTENU ET MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient pour chaque lot les documents suivants :

- Le Règlement de la consultation (RC)
- L'annexe financière de l'AE à compléter (BPU + DQE)
- Le Cahier des clauses particulières (CCP) ;
- Le mémoire technique ;
- DC1 « Lettre de candidature » ;
- DC2 « Déclaration du candidat » ;
- Annexes 1 (références), 2 (effectifs) et 3 (matériels) du DC2/DUME ;

Le dossier de consultation (DC) ne comporte pas d'acte d'engagement (AE), celui-ci sera établi avec le

soumissionnaire retenu comme attributaire du marché, par décision de l'acheteur au vu de l'analyse des offres.

Les documents de la consultation (DC) ne sont remis que par voie dématérialisée à chaque candidat. Ils sont téléchargeables sur la plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse électronique suivante :

[Lien d'accès à la consultation](#)

Les candidats disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>

■ Renseignements complémentaires et modification du dossier de consultation

Si, pendant la publication du présent marché, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions ci-dessous sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Les délais indiqués ci-dessous sont décomptés à partir de la date d'envoi (de la demande de renseignement, de la réponse ou de la modification).

	Délai	Précisions
Questions des candidats (demande de renseignements complémentaires)	6 jours avant la DLRO*	Demande écrite via le registre des questions de la PLACE. Aucune demande ne sera acceptée au-delà de ce délai.
Réponse de l'IRD aux demandes de renseignements complémentaires	3 jours avant la DLRO*	Les réponses (et compléments éventuels) aux questions posées sont transmises dans les plus brefs délais et au plus tard 3 jours avant la DLRO*.
Modification du dossier de consultation	5 jours avant la DLRO*	Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

*Date limite de remise des offres

■ Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

5. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Lien pour le dépôt des plis :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2746659&orgAcronyme=f2h>

■ Réponse et groupement :

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ou de l'acheteur ne sont pas autorisées.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.marches-publics.gouv.fr ([guide d'utilisation de la plateforme :https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide)).

Les copies de sauvegarde peuvent également être déposées de manière électronique sur le profil acheteur.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Plateforme des Achats de l'Etat

Courriel :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=7446b107-8d7a-4506-959e-c700c8659826>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Seule l'offre technique peut comporter des documents uniquement rédigés en anglais.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul titulaire de manière électronique. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

- **Dossier de candidature :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1) ou DUME	<p>Le candidat doit préciser s'il se présente seul ou en groupement et dans ce dernier cas, il doit indiquer la forme du groupement (conjoint ou solidaire), le mandataire, et si les candidatures et les offres seront signées par l'ensemble des entreprises groupées ou par le mandataire qui, dans ce cas, doit justifier des habilitations nécessaires.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article R.2143-3 1°, le <i>candidat individuel (ou chaque membre du groupement)</i> produit à l'appui de sa candidature une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas l'interdisant de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.</p>
Déclaration du candidat (DC2) ou DUME	<p>Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise. Si la situation du candidat le justifie, la copie du ou des jugements prononçant l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire et autorisant le candidat à poursuivre son activité pendant la durée prévisionnelle du marché et/ou du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise.</p>
Capacités financières (Chiffre d'affaires)	<p>Une déclaration relative au chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices. A renseigner sur le DC2 ou le DUME.</p>
Références professionnelles	<p>Liste des principaux contrats similaires à l'objet du marché (les plus significatifs) effectués au cours des trois (3) dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; A renseigner sur l'annexe du DC2.</p>
Moyens humains	<p>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (le cas échéant, préciser les effectifs de l'établissement qui réalisera la prestation). A renseigner sur l'annexe du DC2</p>

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

■ **Pièces relatives à l'offre :**

L'offre du soumissionnaire devra être entièrement rédigée en langue française ou accompagnée d'une traduction en français et exprimée en euro (€). Seul l'offre technique peut comprendre des documentations rédigées en anglais.

Pour chaque lot, l'offre du soumissionnaire devra être constituée des pièces suivantes :

Document	Descriptif
1. BPU	Annexe 1 de l'acte d'engagement complété, daté mais non obligatoirement signé.
2. DQE	Le devis quantitatif estimatif complété, daté mais non obligatoirement signé.
3. Mémoire technique	<p>Complété. Le mémoire décrit les éléments indiqués ci-dessous (sans que cette liste soit exhaustive) en fonction des exigences contenues dans CCP et dans l'ordre indiqué ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualités techniques des fournitures et adéquation au besoin (caractéristiques techniques, fonctionnalités, utilisation, performances, durée de validité des produits, assurance qualité, etc.) - Qualité des conditions logistiques et commerciales du fournisseur et modalités de réalisation des prestations (gestion des commandes, conditionnement, livraison, délais d'approvisionnement et de livraison, etc.) à destination des pays africains - Contenu de la garantie - prestations associées - qualité du SAV à destination des pays africain - Modalités de transport (calcul et optimisation des frais ; frais annexes ; choix du transporteur ; choix de l'Incoterm ; assurance ; certification IATA...) <p><i>[les soumissionnaires compléteront le CRT, joint au DCE. Le CRT pourra uniquement être accompagné d'annexes. Les soumissionnaires n'ont pas à remettre de mémoire technique. Tout autre document technique, en dehors du CRT et de ses annexes, qui serait remis avec l'offre ne sera pas analysé.]</i></p>

L'attention du candidat est appelée sur le fait que le critère de choix « Valeur technique de l'offre » est jugé sur la base du cadre de réponse technique (offre technique). Le candidat doit donc apporter un soin particulier à la constitution de ce document. La remise d'un document incomplet au regard des éléments décrits ci-dessus peut entraîner une perte de points dans la notation

NB : Ces documents précités ne doivent en aucun cas être modifiés. Toute modification pourra entraîner l'irrégularité de l'offre.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles seraient constatées, le candidat pourra être invité à régulariser son offre.

N.B. : Le candidat est informé que toute offre incomplète pourra être déclarée irrégulière.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Opérateurs économiques distincts :

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

6. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

L'Acheteur vérifie la conformité des dossiers de candidature à l'article 5 du présent règlement. Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'Acheteur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés, de produire ou compléter ces pièces dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à **six (6) jours ouvrés**. Dans le cas contraire s'il décide de ne pas recourir à cette possibilité, les candidatures incomplètes seront éliminées.

Ne seront pas admises les candidatures :

- Qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions des articles L.2141-1 à -5 du Code de la commande publique ;
- Qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'articles 4 du présent règlement de consultation ;
- Qui ne présentent pas des garanties suffisantes au regard des documents exigés à la rubrique « capacités professionnelles, techniques et financières du candidat » (article 4 du présent règlement de consultation).

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques	Garanties techniques
3. Références pour la réalisation de prestations similaires	Références pour la réalisation de prestations similaires

7. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

1) Valeur technique de l'offre	60%
La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des éléments issus du mémoire organisationnel et méthodologique fourni par le candidat. Elle sera notée sur 100 et selon le barème suivant :	Note /
1.1 Qualités techniques des fournitures et adéquation au besoin (caractéristiques techniques, fonctionnalités, utilisation, performances, durée de validité des produits, assurance qualité, etc.)	40
1.2 Qualité des conditions logistiques et commerciales du fournisseur et modalités de réalisation des prestations (gestion des commandes, conditionnement, livraison, délais d'approvisionnement et de livraison, etc.) à destination des pays africains	30
1.3 Contenu de la garantie - prestations associées - qualité du SAV à destination des pays africain	10
1.4 Modalités de transport (calcul et optimisation des frais ; frais annexes ; choix du transporteur ; choix de l'Incoterm ; assurance ; certification IATA...)	20
2) Prix des prestations	40%
<p>Le prix de l'offre sera apprécié sur la base du devis quantitatif estimatif complété en adéquation avec le BPU.</p> <p>Le DQE ne constitue en rien un prévisionnel de commande.</p> <p>NB : En cas de contradiction(s) constatée(s) lors de l'analyse sur le DQE et résultant d'un mauvais report sur ce dernier des prix contractuels indiqués dans le BPU et/ou d'une erreur mathématique, l'acheteur rectifiera le DQE.</p>	

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

8. JUSTIFICATIFS A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement et BPU	Acte d'engagement et annexes financières complété, daté et signé
Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle à jour	En cours de validité
Pouvoir de la personne signataire	Document attestant que la personne signataire du marché est habilitée à engager la société
Certificat de régularité fiscale de moins de 6 mois	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale de moins de 6 mois	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS ou équivalent / Numéro d'immatriculation	Tout élément délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion / permettant l'identification de l'opérateur / Numéro unique d'identification ou équivalent.
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
RIB ou RIP	Document de banque attestant du compte à créditer et comportant tous les éléments bancaires nécessaires au paiement national/international

A défaut de transmission de ces documents, dans un délai de **5 jours ouvrés**, le contrat sera attribué au soumissionnaire classé en seconde position.

Pour les candidats hors France ou Union européenne :

Pour les candidats établis hors de France, il est demandé de fournir les documents équivalent du pays d'établissement démontrant que l'entreprise est en règle au regard des obligations du pays en matière fiscale, sociale et d'enregistrement des entreprises.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés ci-dessus, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'exclusion, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement. Il est joint une traduction en français des documents rédigés dans une autre langue remis en application du présent article.

9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Titulaire est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs et prestataires de services, au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents recueillis au cours de sa mission. Ces renseignements ou documents ne peuvent sans l'autorisation écrite de l'IRD être communiqués à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître.

Le Titulaire s'interdit d'utiliser les informations et documents qui lui sont confiés à d'autres fins que celles qui sont prévues par le marché.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, les parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) – « RGPD ».

Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec ce contrat.

En effet, les informations à caractère personnel demandées dans le document de consultation des entreprises sont obligatoires et leur absence compromettrait la candidature, qui deviendrait irrégulière. Suite à la fourniture du dossier de candidature et de l'offre des soumissionnaires, les informations nécessaires seront enregistrées dans un fichier informatisé par l'IRD.

Les données transmises seront utilisées dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer l'exécution du contrat. Les informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder dix (10) années.

Les moyens adaptés pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles transmises seront mis en place par les parties, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès aux données personnelles est strictement limité au personnel nécessitant d'y avoir accès pour la bonne exécution du marché public et, le cas échéant, à ses sous-traitants. Les sous-traitants en question seront soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser les données qu'en conformité avec les dispositions contractuelles et la législation applicable.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, les parties s'engagent à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers les données personnelles transmises dans le cadre du marché, sauf motif légitime contraignant, sans le consentement préalable du propriétaire de la donnée.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le propriétaire des données personnelles bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ces dernières ou encore de limitation du traitement.

En signant le présent marché, le titulaire accepte que les données à caractère personnel qu'il aura fourni soient collectées et traitées par le maître d'ouvrage.

10. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Montpellier
6, rue Pitot
Montpellier
34063 Montpellier Cedex 2
Téléphone : 04 67 54 81 00
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr
Télécopie : 04 67 54 74 10
Site internet : <http://montpellier.tribunal-administratif.fr>



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)